

ZEturf.fr / ZEBet.fr

Conditions Général d'Utilisation

1. DÉFINITIONS DE TERMES EMPLOYÉS

"Le Règlement Officiel de ZEturf" est l'ensemble des termes et conditions qui définissent et régissent la relation contractuelle, ainsi qu'elle est ici définie, et que les parties, ainsi qu'elles sont ici définies, s'engagent à suivre.

"ZEturf" est le nom désignant ZEturf France LTD.

Conformément à la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et aux décrets pris pour son application, ZEturf est autorisée à offrir des services de paris hippiques en vertu de l'agrément n° 0005-PH-2010-07-26 délivré par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ci-après désignée « l'ARJEL »).

Conformément à la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et aux décrets pris pour son application, ZEturf est autorisée à offrir des services de paris sportifs en vertu de l'agrément n° 0005-PS-HOM-001-2014-05-14 délivré par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ci-après désignée « l'ARJEL »).

"Un Titulaire de Compte" est un particulier qui est lié contractuellement à ZEturf.

"Un Compte de Jeu" est un compte détenu par un Titulaire de Compte dans l'unique but d'effectuer des transactions en rapport avec les paris.

"Le Contrat" est l'accord contractuel passé entre ZEturf et un Titulaire de Compte, et régi par "Le Règlement Officiel de ZEturf", c'est-à-dire "Les Conditions d'utilisation du service ZEturf".

"Les Autorités" sont les autorités françaises.

"La Loi Applicable" est la loi Française.

"La Nouvelle Réglementation" est la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et aux décrets pris pour son application.

"Le Lieu d'établissement du Contrat" est la France.

"L'Impôt sur les paris" est l'expression qui désigne l'impôt français sur les mises.

"Le Site" est le site Internet, accessible à l'adresse Internet www.zeturf.fr et www.zebet.fr, sur lequel sont publiées et mises à jour les informations relatives à l'activité de ZEturf.

"Une Carte de paiement" est un terme générique qui désigne les cartes utilisées pour des paiements, des crédits ou toute carte possédant une fonctionnalité similaire.

"Un Fournisseur de Solutions de Paiement" est un intermédiaire qui agit en tant qu'agent de paiement.

"Une Institution Financière" désigne une banque et/ou une institution dont l'activité est régie par des lois applicables aux services financiers intérieurs.

"Prime de premier versement" est la prime offerte à un client lors de son premier versement sur son compte ZEturf.
« Prime de confirmation du Compte » est la prime offerte à un client après la fourniture des documents nécessaires à la validation de son Compte et versée après la prise d'un pari.
« Prime de saisie du code secret » est la prime offerte à un client après la validation de son code secret délivré par voie postale par ZEturf et versée après la prise d'un pari.

Dans le Règlement Officiel, toute occurrence du singulier s'accompagne implicitement de la validité de la phrase au pluriel et vice versa, de même que toute occurrence des articles définis (le, la, les, l') s'accompagne implicitement de la validité de la phrase réécrite avec l'article indéfini correspondant et vice versa.

2. RÈGLES À L'OUVERTURE ET À L'UTILISATION D'UN COMPTE

Toute personne qui sollicite l'ouverture d'un Compte de jeu s'engage à prendre connaissance et à accepter :

- Les définitions et les stipulations présentées dans l'article ci-dessus et/ou dans ce qui suit;
- Le Règlement Officiel de ZEturf, tel qu'il est publié sur le Site, ainsi que toutes les éventuelles modifications apportées au Règlement Officiel de ZEturf;
- Que le Lieu d'établissement du Contrat est la France;
- Que le Contrat est régi par :
 1. Le Règlement Officiel de Zeturf.
 2. Les décisions prises par les Autorités.
 3. La Loi Applicable sur le Lieu d'établissement du Contrat.

ZEturf se réserve le droit, à sa discrétion et à tout moment, de :

- Refuser l'ouverture d'un Compte de jeu et/ou de clôturer un Compte de jeu existant;
- Refuser d'accepter des versements à un compte de jeu;
- Demander la production de documents pour justifier de l'identité, de l'autorisation d'utiliser une Carte de Crédit spécifique et/ou d'autres informations fournies par le Titulaire de Compte, avant de régler toute demande de versement et/ou de retrait depuis un compte de jeu
- Confisquer des fonds disponibles sur un Compte de jeu et/ou refuser de satisfaire à une demande de retrait, au cas où, directement ou indirectement, le Règlement Officiel de ZEturf serait enfreint et/ou si des actes criminels et/ou prohibés auraient été commis en relation avec un pari et/ou un Compte de jeu, sous condition que les événements en question soient en rapport avec le Compte de jeu et/ou la demande en question. Les comptes n'ayant pas été activés dans les 30 jours après l'inscription, c'est-à-dire n'ayant pas fourni l'ensemble des informations et documents exigés lors de l'inscription se verront clôturés.

Les comptes n'ayant pas été activés dans les 30 jours après l'inscription, c'est-à-dire n'ayant pas fourni l'ensemble des informations et documents exigés lors de l'inscription se verront clôturés.

Lors du processus d'activation du compte, le titulaire reçoit un code d'activation par courrier postal. Ce code d'activation doit être saisi sur le site Zeturf.fr par le titulaire dans un délai de six semaines à compter de la date d'envoi par l'opérateur. À l'expiration de ce délai, si le code d'activation n'est pas saisi, le compte est clôturé par ZEturf.

Dans le cas où un compte provisoire est créditeur lors de sa clôture, le solde créditeur est conservé 6 ans par ZEturf. Le titulaire peut cependant récupérer son solde créditeur à condition qu'il fournisse à ZEturf les pièces et les informations obligatoires qui faisaient défaut et que ces informations établissent que le titulaire était bien autorisé à jouer à la date de création du compte.

Dans le cas où un compte joueur provisoire est amené à être clôturé, ZEturf informe le titulaire des motifs de cette clôture.

Toute personne qui souhaite devenir Titulaire de Compte certifiée ne pas avoir moins de 18 ans. Le Titulaire de Compte reconnaît par ailleurs que l'utilisation des services du Site est interdite aux mineurs et qu'il n'aidera pas un mineur à demander l'ouverture ou à utiliser un Compte.

Toute personne qui souhaite devenir Titulaire de Compte certifiée ne pas être interdit de jeux auprès du ministère de l'intérieur, ni répertorié dans la catégorie des joueurs compulsifs.

Toute personne qui souhaite être Titulaire de Compte doit s'assurer de ne pas être résidant dans un territoire sur lequel l'ouverture d'un Compte et/ou l'utilisation des services de ZEturf est illégale ou contraire à la loi applicable. Ceux-ci incluent, notamment

- les États-Unis d'Amérique
- l'Afghanistan,
- la Chine,
- l'Iran,
- l'Israël,
- le Soudan,
- la Thaïlande,
- la Turquie
- Iraq, Ethiopia, Serbia , Sri Lanka, Syria, Trinidad and Tobago, Vanuatu, Yemen, Bosnia et Herzegovina.
- Et tous les pays où les services ZEturf ne sont pas autorisés par les lois locales

Toute personne qui souhaite être Titulaire de Compte doit s'assurer de ne pas être politiquement exposée ni appartenir à la famille d'une personne politiquement exposée au sens de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (4^e directive LCB/FT)

ZEturf ne garantit pas que l'utilisation du Site est légale en dehors de la France et ne peut accepter une quelconque part de responsabilité dans toute sanction qui serait imposée par l'autorité publique compétente suite à une utilisation jugée illégale du Site. Tout Titulaire de Compte certifié, qu'à tout moment : Il dispose de tous ses droits juridiques; Il n'agit pas pour le compte d'un tiers; Il est une personne physique, la création et l'utilisation d'un Compte étant interdites aux robots informatiques et aux personnes morales conformément aux dispositions légales; Il n'est pas répertorié sur le fichier national des Interdits de Jeux;

L'argent qu'il dépose sur son Compte ne provient pas d'activités criminelles et/ou d'autres activités illégales; Il détient le droit d'utiliser la Carte de paiement au moyen de laquelle il dépose de l'argent sur son Compte; Il ne se livre pas à des activités criminelles impliquant, directement ou indirectement, un Compte ZEturf;

Il, ou un membre de son foyer familial, est ou a été, au cours des deux (2) dernières années précédant son inscription un salarié de ZEturf, ou si il, ou la société pour laquelle vous travaillez, est lié(e) par un contrat de fourniture ou prestation de services à ZEturf (comme par exemple un contrat de fourniture de logiciels de jeux.

Sécurisation des Avoirs

Conformément à l'article 151 de la loi du n° 2010-476 du 12 mai 2010, modifié par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, la Société Zeturf France Ltd transfère les avoirs des comptes définitifs des joueurs dans un compte de fiducie géré par la société UNIFIN SERVICES LIMITED (37 Apt R Dolphin Court, Embassy Way, Ta' Xbiex, Malte), dans le cadre d'un contrat de sécurisation des avoirs des joueurs. La Société Zeturf France Ltd n'est donc pas détentrice de ces avoirs qui sont détenus dans un compte de fiducie et gérés par la fiduciaire.

Obligations de Zeturf:

Dans la limite des paiements qu'il peut recevoir des titulaires de compte, Zeturf s'engage à ce que l'ensemble des fonds des titulaires de comptes soit sécurisé

Dans la limite des paiements qu'il peut recevoir des titulaires de compte, Zeturf déclare et accepte être fiduciaire pour les fonds des titulaires de compte qu'il détiendrait à tout moment.

Gérer les données personnelles du Titulaire de Compte dans le respect des lois en vigueur et en conformité avec les règles légales de protection des données personnelles et/ou toutes dispositions similaires.

ZEturf s'engage à clôturer le compte d'un titulaire qui en fait la demande

ZEturf peut être amené à clôturer unilatéralement le compte d'un titulaire dont les informations fournies restent fausses, incohérentes ou erronées malgré la ou les demandes de rectification proposées par ZEturf au titulaire. ZEturf clôture le compte des titulaires qui deviennent interdits de jeu en application de la réglementation en vigueur

ZEturf clôture le compte des titulaires sur lesquels aucune activité n'est constatée pendant plus de 12 mois

La devise du présent contrat sera l'EURO.

Les fonds détenus pour les titulaires de compte ne donnent pas droit à des intérêts.

Zeturf ne perçoit pas de frais de tenue de compte sur les comptes actifs (ayant enregistré au moins une action de jeu au cours de l'année écoulée). En revanche Zeturf prélèvera annuellement 20% du montant du compte - avec un montant minimum de 5 Euros et un montant maximum de 20 Euros - sur les comptes inactifs, à titre de frais de tenue de compte. Au bout de six années d'inactivité d'un compte, le solde sera reversé par Zeturf au client par virement bancaire, et à défaut à l'État Français.

Un Titulaire de Compte ne peut détenir qu'un unique Compte de jeu à la fois, Zeturf se réserve le droit de clôturer les comptes multiples.

Zeturf exige lors de l'inscription sur le Site les renseignements suivants : nom de famille, prénom, pseudonyme, sexe, adresse postale, adresse électronique ainsi que la date et lieu de naissance (pays, département, ville). Les informations personnelles collectées lors de l'ouverture du Compte sont le mot de passe et les références du compte bancaire sur lequel Zeturf versera les gains éventuels. Ce Compte Bancaire de Paiement doit être un compte ouvert auprès d'un prestataire de service de paiement établi dans la Communauté Européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Il est de la responsabilité du Titulaire de vous assurer que les informations fournies sont précises et à jour.

Lors de son inscription et de l'ouverture de son Compte, le Titulaire doit déterminer un plafond hebdomadaire pour les dépôts effectués sur son Compte, un plafond pour ses mises, un plafond pour son solde de compte au-delà

duquel un virement vers le compte de paiement du titulaire sera déclenché par ZEturf afin de ramener ledit solde à hauteur du solde cible défini par le titulaire. À cet égard, il est à noter que le titulaire pourra à tout moment modifier les paramètres d'encadrement de sa capacité de jeu en augmentant ou en réduisant lesdits plafonds. Les modifications à la baisse des modérateurs de jeu ont un effet immédiat ; les modifications à la hausse sont à effet différé de 48 heures.

La procédure d'ouverture de votre Compte entraînera dans un premier temps la création d'un Compte provisoire sur le Site. Conformément à la Nouvelle Réglementation, ce compte provisoire est ouvert pour une durée maximale de 30 jours. Le statut provisoire de ce compte empêche le Titulaire de transférer tout ou partie du solde de ce Compte sur son Compte Bancaire de Paiement. À compter de la création du Compte provisoire, le Titulaire dispose d'un délai de 60 jours pour fournir à Zeturf, par email, par voie postale ou par fax, la copie d'un justificatif d'identité en cours de validité, telle que la carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire, ainsi que d'un document mentionnant les références de son Compte Bancaire de Paiement et confirmant qu'il est bien ouvert à son nom. Si le Titulaire ne fait pas parvenir dans ce délai de 30 jours toutes les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, le Compte provisoire sera, dans un premier temps, désactivé pendant une durée de 30 jours. La désactivation du Compte empêchera le Titulaire d'effectuer une action de pari sur le Site et d'ordonner le versement de tout ou partie du crédit de son Compte vers son Compte Bancaire de Paiement. Si le Titulaire fait parvenir ses documents dans le délai de 30 jours à compter de la désactivation de votre Compte, le Compte sera réactivé.

Le titulaire a la faculté d'effectuer lui-même la fermeture de son compte joueur

Le titulaire a la faculté d'effectuer lui-même son auto-exclusion provisoire (de 7 jours à 3 mois) ou son auto-exclusion longue durée (de 6 mois à 3 ans). À l'issue de la période d'auto-exclusion, le titulaire a de nouveau la possibilité d'accéder à son compte joueur, sauf dans le cas particulier d'une auto-exclusion de 3 ans qui provoque aussi une fermeture du compte.

Un titulaire qui n'a pas réalisé d'opération de jeux ou de pari dans les douze derniers mois est déclaré inactif et verra son compte désactivé. En application de la législation, les données client doivent rester archivées six années après la fermeture de son compte.

Une même personne ne pourra bénéficier qu'une seule fois de l'ensemble des primes et bonus.

L'ensemble des primes et bonus de toute nature versés sur les comptes des clients de Zeturf a une durée de validité de six mois. À l'issue de ce délai, ZEturf débitera des comptes joueurs les montants des Primes et Bonus n'ayant pas été joués.

Toute réclamation portant sur une transaction afférente à un Compte de jeu devra être portée à la connaissance de ZEturf dans les six mois suivant la date à laquelle la transaction a été effectuée ou aurait dû l'être. Si ce délai n'est pas respecté, ZEturf se réserve le droit de ne pas tenir compte de la réclamation formulée.

Tout litige portant sur une transaction effectuée en rapport avec un Compte de jeu et qui ne peut être réglé par le Règlement Officiel de ZEturf, qui inclut le droit de ZEturf de tenter, à tout moment et comme bon lui semble, de résoudre ce genre de litiges conformément aux principes d'équité, sera arbitré en conformité avec la Loi Applicable.

3. RÈGLES RELATIVES AUX VERSEMENTS ET AUX PAIEMENTS SUR OU DEPUIS UN COMPTE JOUEUR

Les paiements de ou depuis Zeturf , ainsi que les retraits depuis un compte devront toujours être effectués par l'intermédiaire d'une institution financière.

Zeturf France Ltd a délégué à sa société sœur ZETote System Ltd le service de gérer les paiements et retrait associés à certaines compagnies financières.

Les dépôts effectués sur le site Zeturf sont irrévocables. Les dépôts ne donnent droit qu'à effectuer des paris sur les sites Zeturf et Zebet à l'exclusion de toute autre prestation

Les seules modalités de versement des avoirs du Titulaire (sommes déposées ou gagnées) sont le retrait par virement bancaire à destination d'un compte bancaire au nom du Titulaire du compte Zeturf et le retrait par certains organismes de monnaie électronique.

Les avoirs du Titulaire lui seront versés à sa demande sur le Compte de paiement qu'il aura indiqué.

Avant le premier retrait de ses avoirs, le Titulaire doit avoir achevé le processus de vérification de son Compte.

Lors de son inscription définitive, le client aura fixé une limite hebdomadaire aux approvisionnements de son compte. Le Titulaire peut demander une modification de cette limite auprès de Zeturf. Dans le cas d'une demande d'augmentation de cette limite de dépôt, un délai de deux jours à compter de la demande du Titulaire est à prévoir.

Ne pourront faire l'objet de retraits :

- Les montants acquis par le biais des primes diverses (première inscription, premier versement, fidélité..)
- Les comptes de jeu provisoires.
- Les montants des dépôts qui n'ont jamais été joués (*)
- Les comptes de jeu faisant l'objet d'une opposition sur crédit (cf supra)
- Les comptes de jeu faisant l'objet d'un litige

(*) Les dépôts d'argent sont irrévocables et les sommes déposées doivent être utilisées pour passer des paris. Cependant dans le cas d'une fermeture de compte, le solde du compte est reversé par ZETurf sur le compte bancaire de référence du client.

Au cas où les paris d'argent sur Internet seraient illégaux dans le pays de résidence et/ou du domicile du Titulaire de Compte, celui-ci n'est pas autorisé à utiliser sa Carte de Crédit dans le dessein d'engager des paris d'argent.

4. PRISES DE PARIS ET GAINS

Les règlements de paris sont décrits dans les Règlement Zeturf et règlement Zebet disponibles sur les sites internet.

Condition résolutoire : les contrats de paris portant sur une compétition ou manifestation sportive ou hippique faisant l'objet d'une décision prise par l'ARJEL sur le fondement du V de l'article de la loi du mai ; ces paris pris avant et après l'entrée en vigueur de cette décision sont privés d'effets juridiques. Dans le cas où l'objet de l'interdiction impacte un pari combiné, ce dernier sera selon les cas soit dégradé soit annulé.

Une mise minimum peut être fixée par ZETurf pour chacun des paris.

ZETurf se réserve le droit de limiter le montant maximum des mises en fonction de chaque type de paris.

ZETurf se réserve le droit de limiter le montant maximum des mises pour certains joueurs ou certaines catégories de joueurs.

Si le parieur effectue une mise dont le montant dépasse la limite fixée par ZETurf, le système ne lui permettra pas de valider son pari et indiquera au parieur que le montant de sa mise est trop élevé. Il aura cependant la possibilité de valider son pari en rabaisant le montant de sa mise.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

ZETurf observe la plus stricte confidentialité lors de tous ses contacts avec un Titulaire de Compte.

Toute exception à cette règle de conduite ne pourra être faite que sur décision de la Loi Applicable et/ou dans le cas où le Titulaire de Compte aurait enfreint les Conditions d'utilisation du service ZETurf.

Le Titulaire de Compte choisit par lui-même ses noms d'utilisateur et mot de passe. Il relève de la responsabilité du Titulaire de Compte de ne pas divulguer ces informations confidentielles et privées. Si le Titulaire de Compte vient à soupçonner que ces informations sont tombées entre les mains d'un tiers, il doit immédiatement prendre contact avec le Service Clientèle de ZETurf : contact@zeturf.fr

ZETurf garde une copie de toutes les communications électroniques qui passent par le réseau Internet.

Les versements par Cartes de Crédit peuvent, de temps à autre, être partiellement et/ou totalement refusés en raison de certaines mesures de sécurité élaborées en concertation avec un Fournisseur de Solutions de Paiement et/ou une Institution Financière. De telles mesures de sécurité peuvent restreindre l'utilisation de Cartes de Crédit, cependant possédées de façon légitime, mais dont l'utilisation, à certains moments, est rendue impossible. Le personnel de ZEturf n'a aucun droit de regard sur ces mesures de sécurité et n'a aucun moyen de connaître les raisons qui justifient le refus éventuel d'un versement.

ZEturf se réserve le droit de demander au Titulaire de Compte de produire des documents pour justifier de son identité et/ou de son autorisation d'utiliser une Carte de paiement spécifique et/ou de prouver la véracité d'autres informations fournies par le Titulaire de Compte, avant de satisfaire à une demande de versement et/ou de retrait depuis le compte de jeu; cette procédure pourra entraîner de légers délais.

ZEturf applique les règles en vigueur dans son domaine d'activité pour protéger la confidentialité des données personnelles de ses Titulaires de Compte, comme les pare-feu ('firewall') et le Secure Socket Layers.

ZEturf considère les données comme des biens qui doivent être protégés pour en éviter la perte et l'accès sans autorisation.

ZEturf met en œuvre différentes mesures de sécurité afin d'empêcher des utilisateurs internes ou externes à l'entreprise d'y accéder sans autorisation.

6. INFRACTIONS

Sans exclure d'autres voies de recours, ZEturf se réserve le droit de donner à tout titulaire de compte un avertissement, de suspendre temporairement ou indéfiniment son adhésion, d'y mettre fin et de ne pas lui fournir ses services :

- si un titulaire de compte viole les présentes Conditions ou les documents qui y sont incorporés par référence.
- si ZEturf se trouve dans l'incapacité de vérifier ou d'authentifier les informations que le titulaire de compte lui fournit,
- ou, si ZEturf pense que les agissements du titulaire de compte sont susceptibles d'engager sa responsabilité, la sienne ou celles des utilisateurs.

ZEturf se réserve le droit de demander, quand bon lui semble, une vérification d'identité à l'ensemble de ses titulaires de compte.

7. DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les Titulaires de Compte sont invités à se plier à la législation en vigueur. ZEturf n'a pas vocation à donner des conseils fiscaux ou juridiques aux Titulaires de Compte.

ZEturf ne reconnaît ni n'accepte aucune responsabilité, d'aucune sorte, pour tout préjudice subi par un Titulaire de Compte et/ou un tiers et causé directement et/ou indirectement par tout(e) :

- Erreur, faute typographique, contresens, erreur de compréhension orale et écrite, erreur de traduction, faute d'orthographe, erreur de transaction, problème technique, erreur d'enregistrement, erreur manifeste, cas de force majeure et/ou toute autre erreur apparentée;
- Infraction au Règlement Officiel de ZEturf;
- Activité criminelle;
- Conseil dispensé par ZEturf;

8. LES ACTIONS ET RECOURS EN JUSTICE

ZEturf se réserve le droit, à tout moment et à sa discrétion, de régler tout litige dans le respect des principes d'équité. Dans l'éventualité où ZEturf serait reconnu responsable de quelque façon que ce soit, devant un tribunal et/ou une autorité similaire ayant juridiction sur ZEturf, la responsabilité de ZEturf se limitera au minorant de la Mise et du Gain. Éventuellement, si le cas concerné l'exige et le permet, cette responsabilité se limitera au minorant des montants crédités ou débités sur le Compte ZEturf.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

ZEturf n'est tenu que d'une obligation de moyen en ce qui concerne la continuité de son service et la capacité donnée à ses titulaires de compte d'effectuer des paris.

Le titulaire de compte accepte de dégager ZEturf, ses parents et filiales, ses dirigeants, ses agents et ses employés, de toute responsabilité pour tous les préjudices résultant de l'utilisation de son site, quelle que soit la cause de ces préjudices. ZEturf offre de simples moyens techniques de prises de paris à ses titulaires de compte et ne peut être considéré comme responsable des agissements des titulaires de compte.

Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes conditions générales, ZEturf ne peut notamment être considéré comme responsable des dommages résultant de la perte, l'altération ou l'accès frauduleux à des données, la transmission accidentelle de virus par voie d'Emails émanant du Service Clientèle ou d'autres éléments nuisibles, de l'attitude, de la conduite ou du comportement d'un tiers ou d'un autre titulaire de compte, de l'annulation d'un pari, même si la réalisation d'un tel préjudice était connue ou aurait pu être prévue par ZEturf.

Sans limiter la portée des autres dispositions de la présente convention, la responsabilité de ZEturf, si elle venait à être engagée, quelle qu'en soit la cause ou la forme de l'action, ne pourrait excéder, tous préjudices confondus, la somme de cinq cents (500) Euros.

Sans limiter la portée des autres dispositions de la présente convention, la responsabilité de ZEturf, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.

Les parties reconnaissent que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques ou le réseau Internet y compris, mais ne se limitant pas aux interruptions, suspensions ou fermetures du service. Le titulaire de compte reconnaît que ZEturf ne peut être tenu pour responsable des dommages liés à ces problèmes.

ZEturf ne garantit pas que le service proposé sera continu, sans interruption provisoire ou définitive, sans suspension ou sans erreur.

ZEturf ne peut être considéré comme responsable des dommages résultant d'erreurs de frappe, de transmission et/ou d'estimations/prévisions. ZEturf se réserve le droit de corriger par après, et avec effet rétroactif des erreurs éventuelles concernant l'introduction de cotes et/ou de résultats (p.ex. inversion malencontreuse de cheval, cotations, résultats...).

ZEturf ne peut être considéré comme responsable des dommages résultant d'une utilisation abusive de son compte de jeu de la part d'un titulaire de compte.

10. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET DONNÉES PERSONNELLES

Zeturf applique les règles de Protection des données et suis en particulier le règlement européen no 2016/679 sur la protection des données (RGPD) dans les limites imposées par les obligations du régulateur des jeux en ligne (ARJEL). Le détail de la politique de Protection des Données est disponible sur le site (cf. jeu responsable).

Les données personnelles du titulaire de compte sont strictement confidentielles et uniquement destinées aux services de ZEturf ou des sociétés sœurs appartenant au groupe ZEturf. Ces données ne peuvent être transmises à des tiers sauf dans les cas spécifiés ci-dessous.

De par son acceptation du Règlement le titulaire renonce explicitement à l'exercice de certains de ses droits prévus dans la 4e directive européenne (RGPD): en effet pour être autorisé à détenir un compte sur notre site, la loi impose que les informations personnelles du titulaire soient:

- transmises à l'organisme de régulation des jeux en ligne ARJEL.
- être conservées et archivées confidentiellement par ZEturf pour une durée de six ans après la clôture de son compte.

De par l'acceptation des conditions générales, le Titulaire de Compte accepte que Zeturf sauvegarde et traite électroniquement les données saisies par lui sur le Site. Les données personnelles recueillies en liaison avec la participation aux jeux et paris seront traitées en conformité avec les dispositions de la 4e directive européenne (GPRD).

Le titulaire de compte peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenues par ZEturf, demander leur modification ou leur suppression. Ainsi, il peut demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Dans le cas où le titulaire de compte souhaite la suppression des informations nécessaires à son inscription, il doit alors fermer son compte.

Le titulaire de compte accepte et autorise ZEturf à communiquer à des tiers toute information le concernant, y compris son nom et adresse, si cette communication est raisonnable ou nécessaire pour le respect des lois et règlements en vigueur, pour toute action judiciaire ou administrative, ou pour sa propre protection ou la protection de ses titulaires de compte ou d'autres personnes.

11. INDEMNITÉS

Le titulaire de compte accepte de défendre et d'indemniser ZEturf (y compris pour les frais raisonnables d'avocats) ainsi que ses sociétés affiliées, mandataires sociaux, administrateurs, agents et employés contre toute demande

ou réclamation faite par un tiers, causée ou résultant d'une violation de sa part des présentes conditions ou de tout document qui y est incorporé par renvoi, ou d'une violation de sa part de toute loi ou droit de ces tiers.

12. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi en tous points par la loi française. Les juridictions françaises sont exclusivement compétentes pour régler tout conflit qui découlerait de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

13. PUBLICITÉ

Le site ZEturf peut contenir des liens hypertextes vers d'autres sites Internet. ZEturf ne peut être considéré comme responsable du contenu ou prestation des sites extérieurs, du fonctionnement de l'accès à ces sites, des relations entre le Titulaire de compte et les titulaires de ces sites. ZEturf n'approuve pas et n'est pas responsable du contenu, des opinions ou des produits ou services vendus sur ces sites extérieurs. ZEturf ne peut être tenu pour responsable des dommages ou pertes consécutifs à l'utilisation, de quelque manière que ce soit de ces sites extérieurs.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Titulaire de compte reconnaît et accepte que le contenu du site et notamment, mais non exclusivement les textes, photographies, vidéos, logiciels et programmes, sons, musiques, mise en page, charte graphique, logos, design ou toute autre information ou support présenté par ZEturf ou ses annonceurs, sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Le Titulaire de compte ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater le contenu du site à des fins autres que privées ou familiales. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer le contenu du site sans l'autorisation expresse de ZEturf.

Chacun reconnaît que les informations et les bases de données accessibles sur le site de ZEturf sont la propriété de ZEturf. L'utilisation de ces données par un Titulaire de compte doit rester dans un cadre privé ou familial. Ces informations ne peuvent notamment pas être utilisées à des fins commerciales, être reproduites sur un site Internet, ou compilées par le biais d'un logiciel de recherche, d'un méta-moteur ou d'un aspirateur de site.

15. DISPOSITIONS DIVERSES

ZEturf se réserve le droit de sous-traiter ou de céder à un tiers les droits et obligations issus de la présente convention.

Le fait pour ZEturf de tolérer le manquement par le Titulaire de compte à l'une des obligations prévues par la présente convention, ou de ne pas appliquer un droit quelconque qui lui est reconnu par la présente convention, ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation de sa part à se prévaloir de ses droits.

Le titre des articles de la présente convention d'utilisation n'est qu'indicatif et ne peut altérer ou modifier, de quelque manière que ce soit, les termes de la présente convention.

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions de la présente convention serait considérée illégale par une disposition d'ordre légale ou réglementaire, présente ou future, ou par une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, ladite disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions de la présente convention conservant force obligatoire entre les parties.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les salariés, actionnaires et sous-traitants du groupe Zeturf ne sont pas autorisés à ouvrir des comptes joueurs sauf pour des raisons techniques de test et vérification. En tout état de cause les possibilités de retraits de gains effectués sur ces comptes sont limitées à 50€ par mois.